

Fiche Action n°14

« Favoriser la participation des personnes polyhandicapées aux conseils de la vie sociale »

Les conseils de la vie sociale (CVS) sont des lieux d'exercice concret de la citoyenneté pour les personnes accueillies en établissements médico-sociaux. Le défaut d'accès à la communication verbale des personnes polyhandicapées limite considérablement leur implication dans ce type d'instances. Pour autant, la généralisation de la démarche d'entrée en communication (fiche-action n°13) doit être facilitante pour la participation effective des personnes à la vie des structures qui les accueillent et aux choix qui les concernent.

Objectif de la mesure

Faire du conseil de la vie sociale, un lieu d'exercice de la citoyenneté, un levier de changement pour faire évoluer les liens entre la société et la personne accueillie.

Elaborer au sein des conseils de la vie sociale des pratiques nouvelles fondées sur un échange bienveillant, une communication explicite, une co-construction entre tous les acteurs de cette instance. Les familles, les professionnels, les personnes accueillies, le directeur, ensemble, doivent trouver les modalités pour construire une relation de confiance permettant de questionner les représentations et les pratiques

Description de la mesure

Action 1 : Elaborer d'une fiche repère sur les CVS à l'attention des ESMS, en y intégrant un volet spécifique sur la prise en compte des personnes qui n'ont pas accès à la communication verbale

Action 2 : Mettre en place des journées de sensibilisation/information sur les conseils de la vie sociale des établissements qui accueillent des personnes polyhandicapées (fonctionnement du conseil de la vie sociale, représentativité, citoyenneté).

Action 3 : Accompagner les conseils de la vie sociale des EMS qui accueillent des personnes polyhandicapées dans leurs réflexions (fonctionnement, place et statut des acteurs, pratiques...) au travers d'espaces d'échanges pour les acteurs de différents conseils de la vie sociale au sein des lieux de ressources sur le polyhandicap.

Opérateurs

Pilote action 1 : ANESM

Pilote actions 2 et 3: ARS et associations gestionnaires d'ESMS accueillant des personnes polyhandicapées

Partenaires : Ministère des affaires sociales et de la santé/DGCS – CNSA

Financement

En cours de chiffrage global

Calendrier

2017-Préparation

2018-Journées régionales

Programme de travail de l'ANESM

Éléments de suivi (indicateurs de process) et de résultats

Elaboration du cadre des journées régionales

Elaboration et diffusion de la fiche repère

Nombre de journées régionales

Nombre d'espace ressources polyhandicap intégrant la problématique de la participation des personnes polyhandicapées et des CVS